

Date de la convocation 10 février 2017

Absents excusés : N Turrel (pouvoir donné à C Antoine).

Vérification du quorum. Début de séance : 20h08. Secrétaire de séance : R Fontaine-Tranchant.

Lecture et validation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 19 janvier 2017.

Précision sur le point 6.3 : L'épicerie fermera le dimanche 19 février et rouvrira avec les nouveaux propriétaires mercredi 8 mars.

### **1- Affaires générales**

1.1 Bugey - Convention de servitude pour installation de sirènes : Afin de rendre les alertes en provenance de la Centrale du Bugey plus audibles, deux sirènes devraient être installées au printemps, une au niveau de la mairie et une au niveau du camping. Il sera possible de les actionner manuellement sur autorisation d'EDF. Pour rappel, ces sirènes seront testées chaque 1<sup>er</sup> mercredi du mois. Cette servitude sera officialisée via un acte administratif. Une convention de servitude précisera les droits et devoirs de chacun en ce qui concerne l'installation et la maintenance de ces installations. Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité ce projet.

1.2 Fibre optique - Cession d'une parcelle de terrain au Département pour construction d'un local technique : Dans le programme d'installation de la fibre optique, un nœud de raccordement (NRO) devrait être installé sur la commune et le Département de l'Isère doit donc devenir propriétaire de la parcelle sur laquelle sera réalisée cette installation. Il prendra en charge la totalité des frais afférents à cette cession, dont les frais d'arpentage et de rédaction de l'acte administratif. Afin de permettre au Département de commencer ces travaux au plus vite, le Conseil Municipal l'autorise à prendre possession par anticipation de la parcelle nécessaire. Cette délibération avait déjà été prise au mois de juillet 2016, mais une erreur avait été commise sur le numéro de parcelle. A titre d'information, la fibre est prévue pour l'ensemble du département en 2021 et probablement plus tôt pour la commune. Le conseil approuve cette démarche à l'unanimité.

### **2- Personnel**

2.1 Renouvellement de contrat pour un agent administratif : Le 16 juillet 2016, le conseil avait décidé de remplacer l'agent administratif de l'accueil compte tenu de son congé maternité. Sachant qu'elle prendra un congé parental de six mois, il est proposé au conseil de prolonger le contrat unique d'insertion de Mme Isabelle VIGIER du 27 mars 2017 au 26 septembre 2017, ce poste étant financé par l'Etat à hauteur de 90%. Le conseil autorise à l'unanimité le maire à mettre en place ce nouveau contrat, sur la base de 22h hebdomadaires et d'une rémunération égale au SMIC.

2.2 Compte rendu de la commission du personnel du 2 février 2017 en présence des agents du service culturel : Il est fait état du compte rendu et de la réunion qui a eu lieu entre la commission du personnel et les agents du service culturel. Cela a permis au maire de repréciser la politique de la commune visant à faire reprendre la Maison du Patrimoine par la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné. Cette réunion a eu le mérite de lever un certain nombre de malentendus, mais des problèmes de fonds restent à régler.

2.3 Avenant à la convention d'archivage des documents de la mairie d'Optevoz (délibération ajoutée) : A la demande de la commune d'Optevoz, monsieur le Maire propose de prolonger la mise à disposition de l'agent culturel pour l'archivage de leurs documents à raison de 10 séances supplémentaires. Le conseil accepte à l'unanimité et autorise le maire à signer un avenant à la convention initiale, dans les mêmes conditions.

2.4 Convention pour l'archivage des documents de la mairie de Moras (délibération ajoutée) : La commune de Moras ayant exprimé le désir d'archiver également ses documents, le conseil autorise à l'unanimité le maire à signer une convention avec le maire de Moras pour mise à disposition de l'agent culturel, à raison de 25 séances, soit jusqu'en septembre 2017. Les conditions de facturation de la prestation seront mises à jour en fonction des nouveaux textes, parus en janvier 2017, sur la rémunération des agents.

### **3- Travaux**

3.1 Remise à niveau des installations électriques des bâtiments communaux : Après examen des devis reçus et d'un tableau comparant à la fois le prix et la qualité des réponses apportées, le conseil décide à l'unanimité de retenir l'offre de la société Volthelios pour un montant de 5 331,90 €.

3.2 Ad'Ap mairie - Informations sur l'avancement du dossier : Concernant la mise en accessibilité de la mairie aux personnes handicapées, plusieurs dérogations ont été demandées, notamment sur les parties non ouvertes au public. Il est possible de s'équiper d'un élévateur (moins onéreux qu'un ascenseur) à la vue de la hauteur de l'étage.

Ce dossier est soumis à la commission départementale de sécurité qui souhaite que les portes du rez-de-chaussée soient automatisées. Une demande de dérogation a été déposée pour éviter cette installation coûteuse en proposant des solutions alternatives. A travers les dérogations soumises à la commission, le budget total de 105 000 € prévu à l'origine pourrait être divisé par deux. La commission départementale se réunira le 20 février 2017.

3.3 Demande de subvention pour les travaux de mise en accessibilité de la mairie : Pour la mise en accessibilité de la mairie, il est possible de demander une subvention auprès du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP). Le conseil autorise à l'unanimité le Maire à solliciter une aide financière auprès de cet organisme.

3.4 Demande de subvention à l'agence de l'eau pour achat de matériel adapté à la mesure concernant la suppression de l'usage des produits phytosanitaires : Suite à la signature de la charte zéro produits phytosanitaires, il convient de faciliter la tâche de notre service technique par l'acquisition de matériels de désherbage mécanique, soit : une balayeuse de désherbage voirie pour un montant de 15270 € HT, et un pack porte outil (solution portable) pour 13 003 € HT. Ces équipements peuvent prétendre à une subvention de l'Agence de l'Eau de 40% à 80% selon les matériels. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette démarche et autorise le maire à solliciter l'agence de l'eau, afin d'obtenir des subventions aussi élevées que possible.

#### **4- Finances**

4.1 Validation du compte administratif communal 2016 : Une lecture commentée des comptes de la mairie est réalisée par le maire. Il expose à l'assemblée ses conditions d'exécution, soit :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
RECETTES	1 451 697.83 €	111 138.10 €
DEPENSES	1 008 361.21 €	396 527.57 €
Excédent	443 336.62 €	
Déficit		285 389,47 €

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le conseil municipal siège sous la présidence de Monsieur Michel LAJOIE. Il approuve à l'unanimité le compte administratif communal 2016, affecte les résultats de l'exercice en excédent d'exploitation reporté (R 002) à hauteur de 443 336.62 €, et en déficit d'investissement reporté (D 001) à hauteur de 285 389.47 €.

4.2 Validation du compte administratif 2016 du camping municipal : Monsieur le Maire expose à l'assemblée ses conditions d'exécution, soit :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
RECETTES	33 055.75 €	0.00 €
DEPENSES	20 245.97 €	3 088.29 €
Excédent	12 809.78 €	
Déficit		3 088.29 €

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le conseil municipal siège sous la présidence de Monsieur Michel LAJOIE. Il approuve à l'unanimité le compte administratif 2016 du camping municipal, affecte les résultats de l'exercice en excédent d'exploitation reporté (R 002) à hauteur de 12 809.78 €, et en déficit d'investissement reporté (D 001) à hauteur de 3 088.29 €.

4.3 Présentation du compte administratif 2016 du CCAS : Monsieur le Maire expose à l'assemblée ses conditions d'exécution, soit :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
RECETTES	9 167.25 €	0.00 €
DEPENSES	6 322.81 €	0.00 €
Excédent	2 844.44 €	

Ce budget fera l'objet d'une présentation à l'ensemble des membres du CCAS (élus et non élus) pour approbation.

La commission finances se réunira le 9 mars à 20h00 afin de poursuivre la préparation du budget 2017.

## **5- Questions diverses**

5.1 Inscription sur le monument aux morts d'une mention en mémoire des deux aviateurs américains inconnus, tombés sur le sol de Hières-sur-Amby le 3 septembre 1944 : Suite à une demande d'inscription sur le monument aux morts, des noms d'aviateurs américains morts sur notre commune, le conseil émet un avis défavorable, considérant que le monument est réservé aux habitants du village. Il étudiera une autre façon d'honorer leur mémoire

5.2 Annulation du vide grenier du Sou des écoles à Vernas : Le conseil regrette cette annulation qui se cumule avec celle du loto.

5.3 Réduction du prix de location de la salle des fêtes suite à un incident (délibération ajoutée) : Une réduction de 100€ (50%) est proposée et acceptée à l'unanimité par le conseil.

Fin de réunion à : 22h30

Prochaine réunion jeudi 16 mars 2017